



Communiqué de presse

Vendredi 17 février

Inscriptions aux écoles publiques

jusqu'au 25 juin 2012

Les parents désireux d'inscrire leurs enfants pour la rentrée scolaire 2012, en maternelle ou en élémentaire doivent tout d'abord se présenter en mairie entre le 27 février et le 25 juin munis :

- > du livret de famille attestant le lien de parenté entre l'enfant et les parents,
- > d'une facture (à défaut, pour les nouveaux arrivants, d'un bail de location en bonne et due forme ou d'un acte notarié d'acquisition d'une habitation sur la commune),
- > de l'attestation des droits à la sécurité sociale et carte vitale,
- > du carnet de santé,
- > du certificat de radiation si l'enfant vient d'un autre établissement,
- > d'un document précisant la garde de l'enfant en cas de divorce (extrait jugement de divorce).

Pour cela, ils sont invités à contacter Mickaël Brugier du service enfance jeunesse au 04 67 57 01 26 les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h et de 15h à 17h pour convenir d'un rendez-vous. Cette démarche concerne les résidents de Gignac et des communes faisant partie de la carte scolaire de Gignac (Lagamas et Aumelas uniquement). A noter que les enfants ayant terminé la maternelle doivent également s'inscrire à l'école élémentaire et constituer un dossier.

L'inscription en mairie précède l'admission définitive qui se fera auprès des directeurs des écoles « Les Tourettes » et « Claude Daniel de Laurès », au vu du certificat délivré par la mairie, des documents de santé, selon les règles en vigueur de l'éducation nationale et des places disponibles en maternelle.

Pour compléter et valider l'inscription de votre enfant aux écoles, vous devez impérativement vous présenter auprès des directeurs d'établissement :

Didier Vilin, directeur de l'école élémentaire, vous recevra entre le 23 avril et le 25 juin, le lundi et vendredi sur rendez-vous seulement au 04 67 57 57 27.

Philippe Bourgeois, directeur de l'école maternelle, vous recevra entre le 23 avril et le 25 juin le lundi seulement et sans rendez-vous à l'école maternelle « Les Tourettes ».

Important :

L'inscription de votre enfant sera effective, dès l'acceptation de son dossier par l'adjoint au maire responsable des affaires scolaires et le directeur de l'établissement. L'admission est prononcée au profit des enfants âgés de trois ans révolus au jour de la rentrée des classes. Les enfants ayant atteint l'âge de deux ans peuvent être admis dans la limite des places disponibles.

Contact presse :

Ville de Gignac : Sandra Thomas, chargée de communication
04 67 57 01 69 - communication@ville-gignac.com - www.ville-gignac.com

Presse : Panneaux lumineux : Site internet :